

Décrochage ou difficultés scolaires : aides et solutions



Que ce soit à l'école élémentaire, au collège ou au lycée, des dispositifs ont été mis en place pour les élèves en difficulté. Il existe également des enseignements adaptés pour les élèves intellectuellement précoces, non francophones, en situation de handicap...

TROP DE DÉCROCHEURS



Source : MENESR

DES DIFFICULTÉS FRÉQUENTES



Parmi les jeunes de 15 ans :
21,5% maîtrisent mal l'écrit
23,5% ont un niveau insuffisant en maths

Source : Eurostat 2018

DES DISPOSITIFS POUR « RACCROCHER »



- 3^e prépa-métiers
- Reviens te former
- Micro-lycées
- Écoles et lycées de la 2^e chance
- Epide
- Écoles de production...

Lutte contre le décrochage

L'obligation scolaire étendue

Quelque 60 000 mineurs se trouvent actuellement hors du système scolaire et n'ont pas d'emploi. Pour lutter contre la précarité engendrée par l'absence de diplôme, l'âge de la scolarité et de la formation obligatoire a été étendu.

■ Instruction obligatoire dès 3 ans

Chaque année, 80 000 jeunes Français-es quittent le système scolaire sans diplôme ou avec le seul brevet des collèges en poche. Cela ne suffit que très rarement à trouver un emploi stable. En outre, une large majorité de ces « décrocheurs » maîtrisent mal l'écrit et les maths et rencontraient déjà des difficultés au CP, selon le ministère de l'Éducation nationale.

Plusieurs mesures ont été prises pour tenter d'améliorer la situation. La première concerne les jeunes

enfants. Depuis la rentrée 2019, l'instruction est devenue obligatoire dès l'âge de 3 ans contre 6 ans auparavant.

Cela doit permettre d'assurer, le plus tôt possible, l'acquisition de savoirs fondamentaux comme l'apprentissage de la langue afin de faciliter ensuite celui de la lecture et des autres matières. Dans les zones prioritaires, des tarifs adaptés pour la cantine seront proposés et les petits-déjeuners offerts en primaire afin d'assurer une meilleure égalité entre les élèves.

À LIRE AUSSI

L'orientation scolaire : où s'informer ? n° 1.03
Les internats n° 1.116
L'enseignement privé n° 1.12
Les écoles alternatives n° 1.13
Les cours de soutien n° 1.161
L'enseignement à distance n° 1.18
Dépression, mal-être : prévenir et s'en sortir n° 5.48
Jeunes handicapé.e.s : suivre sa scolarité n° 5.582

■ Obligation de formation jusqu'à 18 ans

À partir de la rentrée 2020, la formation deviendra obligatoire pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Cela signifie que, dans cette tranche d'âge, il faudra, soit :

- poursuivre sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé ;
- être apprenti, stagiaire ou en formation professionnelle ;

- être employé, effectuer un service civique ou bénéficier d'un dispositif d'insertion sociale ou professionnelle.

Le contrôle de ces conditions sera assuré par les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

■ Garanties jeunes : 100 000 bénéficiaires par an

Il est prévu que le dispositif « Garantie jeunes » soit reconduit en 2020. Cette allocation d'un montant maximum de 492,58 € par mois est attribuée dans le cadre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) confié aux missions locales.

Chaque année, jusqu'en 2022, elle peut être proposée à 100 000 jeunes de 16 à 25 ans.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Accompagnement vers l'emploi : le parcours emploi compétences n° 3.04.*

Lutter contre l'échec scolaire

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe qui peut être lié à des difficultés scolaires, psychologiques, familiales ou relationnelles. Voir liste 7 du carnet d'adresses.

■ Comprendre le décrochage

Un écolier fragile psychologiquement ou qui rencontre des difficultés d'apprentissage, un autre angoissé, malade, à l'idée d'aller en cours, un collégien dont le comportement pose problème, un lycéen qui décroche suite à une orientation subie après la 3^e... En conséquence, plus de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification.

Le profil des élèves décrocheurs est varié. Les causes et les facteurs qui conduisent au processus lent du décrochage le sont tout autant.

Le passage du CM2 à la 6^e et l'entrée en 2nde sont des périodes de transition où les risques de décrochage sont les plus importants. Tout l'enjeu consiste à réussir à comprendre les difficultés de l'élève dès les premiers signes (manque de motivation, baisse des résultats scolaires, absentéisme...), afin de trouver la solution la mieux adaptée.

Un dialogue entre l'élève, sa famille et l'école s'impose. Les camarades de classe ont aussi un rôle à jouer pour éviter l'isolement.

■ Des dispositifs variés

En quelques années, le plan de lutte contre le décrochage scolaire a permis de réduire le nombre de jeunes sortant sans diplôme du système scolaire. La proportion des 18-24 ans ayant quitté le système scolaire sans autre diplôme que le brevet est d'environ 9 % en France. En 2009, elle était de 12 %.

Les **structures innovantes**, à l'image des microlycées, se développent progressivement.

Pour une plus grande **modularité dans les formations**, les élèves peuvent désormais, dès le premier redoublement après un échec à un diplôme de l'enseignement professionnel, conserver leurs notes et ne repasser que les matières auxquelles ils ont échoué.

Des efforts ont été faits pour une meilleure **prévention du décrochage scolaire**. Les enseignants sont désormais formés à détecter précocement les difficultés scolaires et les parents peuvent être associés à cette démarche.

Le **parcours aménagé de la formation initiale** permet aux jeunes de 15 à 19 ans risquant de décrocher de bénéficier d'un parcours de formation sur mesure et d'un accompagnement personnalisé en conservant leur statut scolaire. Les jeunes peuvent disposer d'un temps de réflexion mais aussi sortir de l'école tout en intégrant des activités encadrées (service civique, stages de découverte en entreprise...).

Le dispositif « **Reviens te former** » met en avant le droit au retour à la formation pour les jeunes de 16 à 25 ans. Il propose une prise en charge et un suivi personnalisé. Un portail d'informations accessible à tous permet de guider les personnes concernées.

<http://reviensteformer.gouv.fr>

NUMÉRO GRATUIT

Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition un numéro d'assistance et d'information sur le décrochage : **0 800 12 25 00** (appel gratuit).

P révention

Les aides de l'Éducation nationale

En cas de difficultés scolaires, plus la prise en charge est précoce, plus elle a des chances de réussir. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Repérer les élèves en difficulté

Depuis 2018, des évaluations en français et mathématiques sont organisées en début de CP, en milieu de CP, en CE1 et en 6^e. Elles permettent de connaître le niveau des élèves et de détecter ceux qui auront éventuellement besoin d'un accompagnement particulier.

■ Dès l'école élémentaire

Que ces difficultés soient d'ordre pédagogique ou comportemental, il existe tout un panel de dispositifs destinés à accompagner les enfants dès le premier degré. Renseignez-vous auprès de la direction de l'école ou des représentants des parents d'élèves.

Activités pédagogiques complémentaires

Les élèves peuvent bénéficier, avec l'accord des parents, d'activités pédagogiques complémentaires (APC). Elles sont assurées par les enseignants, en très petits groupes. Ils sont aidés lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Les enseignants les accompagnent dans leur travail personnel ou leur proposent une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Stages de réussite

Les élèves de cours moyen, principalement ceux de **CM2**, peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires (printemps et été). Ils durent 5 jours, à raison de 3h d'enseignement quotidien, en français et en maths. Ils ont lieu dans les écoles, ou collèges, et sont dispensés par des enseignants volontaires à des petits groupes restreints.

Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif s'adresse aux élèves volontaires de toutes les **écoles élémentaires** de l'éducation prioritaire. Ils en bénéficient après les cours. Ce dispositif propose une aide aux devoirs et aux leçons, des activités sportives, un renforcement de la pratique des langues à l'oral ou une ouverture à l'art et la culture.

Rased

Les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dispensent des aides aux élèves des **écoles maternelles ou élémentaires** en grande difficulté. Ils rassemblent des psychologues scolaires et des professeurs des écoles spécialisés, qui renforcent les équipes pédagogiques en place.

Il existe 3 formes d'intervention :

- le suivi psychologique ;
- les aides spécialisées à dominante pédagogique (pour les élèves qui ont des difficultés à comprendre et à apprendre) ;
- les aides spécialisées à dominante rééducative (pour les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires).

LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

En 2019, le gouvernement a créé un label « Cité éducative ». Attribué à 80 quartiers prioritaires de la politique de la ville, il vise à coordonner l'action des institutions et organismes responsables de la scolarité, de l'insertion professionnelle et de la santé des jeunes. Dans chaque zone, un collège désigné comme pilote reçoit une somme de 38 000 € alloués à divers services. Le but est d'améliorer le suivi des grandes étapes de la vie des enfants, adolescents et jeunes adultes entre 3 et 25 ans.

■ Au collège

L'objectif est de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves. Si votre enfant rencontre des difficultés, renseignez-vous auprès de la direction du collège ou des représentants des parents d'élèves.

Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est un enseignement complémentaire qui s'adresse à l'ensemble des élèves. Objectif : s'assurer que chacun maîtrise les savoirs fondamentaux, aider l'élève dans l'organisation de son travail et lui proposer du soutien ou de l'approfondissement.

La durée hebdomadaire accordée à cet accompagnement dépend du choix de l'équipe enseignante et des besoins de chaque élève. Il est intégré aux « enseignements complémentaires » (qui comprennent aussi les enseignements pratiques interdisciplinaires ou EPI). En 6^e, 3h par semaine sont accordées à ces enseignements complémentaires. Leur durée passe à 4h hebdomadaires à partir de la 5^e et jusqu'à la 3^e.

Devoirs faits

Ce dispositif permet à tous les collégiens qui le souhaitent de bénéficier dans leur établissement d'un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs seuls tout en étant aidés si besoin.

Dispositifs relais (classes et ateliers)

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré – essentiellement de collège – en risque de désocialisation ou de déscolarisation. Les sessions comptent de 6 à 12 élèves.

Abritées par les établissements scolaires ou à l'extérieur, les **classes relais** accueillent des élèves de quelques semaines à 1 an maximum. Au programme : formation générale, technologique et professionnelle. Elles sont gérées en partenariat avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse).

Les **ateliers relais** accueillent des jeunes en moins grande difficulté. Situés à l'extérieur des collèges, ils reposent sur un partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, par exemple). Objectif : reprendre une scolarité générale ou entrer dans le cycle professionnel (lycée pro ou CFA). Accueil limité à 16 semaines.

Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif est organisé dans les collèges de l'éducation prioritaire. Il propose aux élèves volontaires une aide aux devoirs et aux leçons, des activités sportives, un renforcement de la pratique des langues à l'oral ou une ouverture sur l'art et la culture.

Dispositif D'Col

Un autre dispositif concerne les collèges de l'éducation prioritaire. Il s'agit de D'Col, destiné aux élèves de 6^e en difficulté, qui fournit une aide individuelle et personnalisée. Un enseignant référent de leur établissement prend en charge et encadre les élèves 2h par semaine pendant une trentaine de semaines durant l'année scolaire.

En français, maths et anglais, des ressources sont accessibles sur le site internet D'Col, pour poursuivre l'accompagnement à la maison. Un enseignant tuteur du Cned peut également aider certains élèves via un service d'échanges en ligne.

<http://dcol.fr> (site accessible avec un mot de passe aux personnes bénéficiant du dispositif)

RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE : REP ET REP+

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves par des soutiens spécifiques à ceux qui sont désavantagés socialement. Le réseau Rep+ compte 363 collèges situés dans les quartiers ou secteurs concentrant des difficultés ayant de fortes incidences sur la réussite scolaire. Les collégiens des 731 établissements en Rep sont d'origines sociales plus mixtes.

www.education.gouv.fr

■ Au lycée

Pour les lycéens, de nouveaux dispositifs d'accompagnement ont vu le jour. Renseignez-vous auprès de la direction du lycée ou des représentants des parents d'élèves.

Accompagnement personnalisé

Les programmes du lycée prévoient un accompagnement personnalisé intégré dans l'emploi du temps pour tous les élèves de 2^{nde}, 1^{re} et terminale. Objectifs : apporter un soutien aux élèves, leur permettre d'approfondir leurs connaissances et les accompagner dans leur projet d'orientation.

En 2^{nde} générale et technologique, cela permet notamment de réfléchir aux enseignements de spécialité à choisir pour la 1^{re} et la terminale. Cet accompagnement est effectué à raison de 2h par semaine en moyenne.

Pour les lycéens professionnels, ces sessions obligatoires d'environ 3h par semaine en moyenne sont appelées « consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation ».

> Cf. dossiers Actuel-Cidj *Le bac général n° 1.34 Les bacs technologiques n° 1.435; Découvrir la voie professionnelle n° 1.41.*

Tutorat

Un tuteur (enseignant, documentaliste, conseiller principal d'éducation...) peut conseiller et guider chaque élève volontaire pendant toute sa scolarité au lycée. Cette personne référente l'aide à construire son parcours de formation et d'orientation.

Stages de remise à niveau

Les jeunes volontaires peuvent suivre des stages pour éviter le redoublement, sur recommandation du conseil de classe. Ils permettent d'intervenir ponctuellement dans le cadre d'une discipline. Ils constituent une réponse aux difficultés et aux besoins identifiés. Les séances se déroulent en petits groupes pendant les vacances, pendant 1 ou 2 semaines ou tout au long de l'année scolaire, hors temps d'enseignement.

Stages passerelles

Les lycéens qui souhaitent changer d'orientation peuvent suivre des stages passerelles qui se déroulent en cours ou en fin d'année. L'élève, qui doit être d'accord, construit son projet avec l'aide de son professeur principal, du psychologue de l'Éducation nationale (ex-conseiller d'orientation-psychologue) et de son tuteur. Des enseignants volontaires encadrent les stages.

Stages de langues

Des stages de langues sont proposés à tous les lycéens volontaires pour améliorer leur expression orale. Ils se déroulent pendant les vacances scolaires, par groupes de niveau, à raison de 3h par jour pendant 5 jours. Ils sont encadrés par des professeurs, des assistants de langue et des locuteurs natifs. Une évaluation est effectuée en début de stage et permet la répartition des élèves dans des groupes de compétence.

RÉSEAU FOQUALE

Le dispositif Foquale (formation qualification emploi) permet à un-e jeune décrocheur-euse de retourner en formation dans un lycée, un micro-lycée, un CFA ou une unité de formation par apprentissage (UFA). Un entretien avec des psychologues de l'Éducation nationale (ex-conseillers d'orientation-psychologues) et des personnels de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est prévu pour évaluer ses besoins, ses compétences et son niveau scolaire.

www.education.gouv.fr

Autres dispositifs

Des solutions pour « raccrocher »

Il existe des dispositifs ou des établissements pour remotiver les élèves « décrocheurs » qui quittent ou risquent de quitter le système scolaire sans diplôme ni qualification. Voir listes 1, 3, 4 et 5 du carnet d'adresses.

■ 3^e prépa-métiers

La 3^e prépa-métiers a remplacé le Dima (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) en 2019.

Ce dispositif s'adresse aux élèves en dernière année de collège. Sur la base du volontariat, ils peuvent suivre une préparation vers la voie professionnelle du lycée ou vers l'apprentissage. C'est l'occasion d'approfondir leurs connaissances sur ces filières et les différents métiers pour décider au mieux de leur orientation.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Alternance et apprentissage n° 1.42*.

■ Dispositif « Reviens te former »

Le dispositif « Reviens te former » met en avant le droit au retour à la formation pour les jeunes de 16 à 25 ans. Pour en bénéficier, vous devez vous trouver dans l'une des 2 situations suivantes :

- ne pas avoir de diplôme ou posséder uniquement le brevet ;
- posséder un baccalauréat général mais pas de qualification professionnelle reconnue.

Le dispositif propose une prise en charge et un suivi personnalisé. Dans les 15 jours suivants la première prise de contact, un rendez-vous est proposé avec un référent qui vous suit avant, pendant et après votre retour en formation.

Pour plus d'informations, consulter le site « Reviens te former ».

<http://reviensteformer.gouv.fr>

Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition un numéro d'assistance et d'information sur le décrochage : **0 800 12 25 00** (appel gratuit).

■ Micro-lycées

Les microlycées s'adressent aux élèves décrocheurs, en mesure de reprendre des études. Ils accueillent des jeunes de 16 à 26 ans ayant interrompu leur scolarité depuis au moins 6 mois et admis à passer en 2^{nde} générale (ou titulaires d'un BEP). Ces

établissements publics permettent aux élèves volontaires d'y préparer un bac général ou certains bacs techno ou pro.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

■ Lycées de la nouvelle chance

Les lycées de la nouvelle chance permettent aux élèves décrocheurs, sans diplôme ni qualification professionnelle, de revenir dans le cursus scolaire. La pédagogie y est individualisée. Il existe 13 lycées de la nouvelle chance en France. Selon les établissements, il est possible d'y passer un bac général, technologique ou professionnel.

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

■ Écoles de la deuxième chance

Les Écoles de la deuxième chance (E2C) s'adressent aux jeunes, de 18 à 25 ans (plus exceptionnellement de 16 à 30 ans), sortis du système sans qualification et volontaires pour reprendre des études en alternance.

Les E2C sont présentes dans une cinquantaine de départements.

La formation dure de 4 à 24 mois (le parcours dure en moyenne 6 mois) et alterne cours de remise à niveau, ateliers et stages. Les dispositifs pédagogiques sont flexibles et individualisés. Les formateurs s'adaptent aux besoins de chacun et aident les jeunes à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi. Objectif : privilégier la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter, notions d'une langue étrangère, pratique de l'informatique, savoir-être), tout en faisant découvrir aux jeunes le monde de l'entreprise à travers des stages.

La formation est gratuite et les jeunes peuvent percevoir une rémunération de la Région durant la durée de la formation. Plus de 60 % des stagiaires trouvent dès la sortie de l'école un emploi ou une formation qualifiante.

<https://reseau-e2c.fr>

> Voir liste 3 du carnet d'adresses.

GARE AUX SECTES !

Des établissements privés peuvent être l'émanation de partis extrémistes ou de groupes sectaires. En cas de doute, contactez l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (Unadfi) ou le Centre contre les manipulations mentales (CCMM).

www.unadfi.org

www.ccmm.asso.fr

Cf. dossier Actuel-Cidj *S'informer, se défendre contre les sectes n° 5.512*

■ Établissements pour l'insertion dans l'emploi (Evide)

Une vingtaine de centres Evide accueillent des jeunes de 18 à 25 ans en situation d'échec scolaire ou de marginalisation sociale.

Au programme: une mise à niveau des fondamentaux scolaires (français, orthographe, maths) incluant l'informatique, une formation civique et comportementale (actions de solidarité, code de la route...) et une préformation professionnelle devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'emploi qui recrutent: hôtellerie-restauration, BTP, services à la personne, mécanique, industrie...

La formation s'étend en moyenne sur 8 à 10 mois (24 mois maximum), en internat, et débouche sur le certificat de formation générale. Les jeunes sont payés durant la formation, ils perçoivent 210 € par mois et l'Evide leur met de côté 90 € par mois qu'ils percevront s'ils trouvent un emploi durable ou une formation professionnelle à la fin de leur parcours.

Parmi celles et ceux qui accomplissent l'ensemble du programme, plus de 60 % entrent ensuite en entreprise (CDI, CDD, intérim...) ou en formation qualifiante.

www.epide.fr

> Voir liste 6 du carnet d'adresses

■ Écoles de production

Il s'agit d'établissements privés reconnus par l'État. Leur objectif est de former des jeunes à des métiers en situation réelle. Encadrés par un maître-professionnel, les élèves peuvent être formés aux métiers de la mécanique, de la métallerie, de la menuiserie, de la réparation auto, de la restauration, du développement web ou des travaux paysagers. À la fois écoles et entreprises, ces établissements exécutent de véritables commandes pour fournir des clients.

Les écoles-entreprises accueillent des jeunes en rupture scolaire et/ou sociale, âgés de 15 ans minimum.

À la sortie, près de 100 % des élèves s'insèrent professionnellement.

www.ecoles-de-production.com

■ D'autres pédagogies

Expérimentales, autogérées, pédagogie Freinet, Decroly, Montessori ou Steiner..., les écoles alternatives privées ou publiques ne manquent pas. Elles dispensent un enseignement allant parfois de la maternelle au lycée. Elles s'adressent principalement aux élèves à qui le système scolaire traditionnel ne correspond pas ou à ceux dont les parents préfèrent une pédagogie moins classique.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les écoles alternatives n° 1.13*.

■ Internats

Finis la « pension sanction », l'internat peut être une solution pour un enfant qui rencontre des difficultés. Il existe des internats spécifiques selon le profil de l'enfant ou son environnement: internats de la réussite, internats pour enfants intellectuellement précoces, internats de proximité pour les collégiens...

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les internats n° 1.116*.

Témoignage

Farah, 19 ans, élève à l'E2C du Val-de-Marne

Au moment de mon inscription en 2^{nde}, j'ai été confrontée à divers problèmes qui ont fait que j'ai été déscolarisée. En tout, je suis restée 2 ans à la maison. Puis les conseillers de la mission locale m'ont parlé des écoles de la deuxième chance. J'ai pu intégrer l'E2C du Val-de-Marne. Au départ, je voulais travailler dans l'esthétique ou dans la petite enfance. Mais les stages m'ont fait changer d'avis. Maintenant, je sais ce que je veux faire: hôtesse d'accueil. J'aime le contact, parler et renseigner les gens.

E nseignement adapté

Des itinéraires particuliers ■ ■ ■ ■

Jeunes présentant des « troubles dys », élèves en très grande difficulté scolaire, nouveaux ou nouvelles arrivant-e-s non francophones, jeunes délinquant-e-s ou en danger peuvent bénéficier de mesures et de structures spécifiques.

■ Élèves présentant des troubles dys

Certains élèves présentent des troubles spécifiques de l'apprentissage appelés « troubles dys » (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...).

L'enfant qui en souffre peut être scolarisé dans une classe en milieu ordinaire à temps plein ou partiel. S'il a besoin d'une aide adaptée, il peut intégrer une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). À l'école primaire, au collège ou au lycée, ces élèves reçoivent un enseignement adapté au sein de l'ULIS et bénéficient de temps d'inclusion au sein des classes ordinaires.

En fonction de l'intensité du trouble et/ou de l'existence de troubles associés, l'enfant peut être scolarisé en établissement spécialisé à temps plein ou à temps partiel, en complément d'une scolarisation à l'école, au collège ou au lycée du secteur.

Des aides peuvent être mises en place pour répondre aux besoins de l'élève. Il peut s'agir d'aménagements simples organisés par l'équipe éducative (reformulation des consignes, photocopie adaptée, allègement du travail...). Parfois, ce sont des aides plus spécifiques comme l'attribution d'un matériel pédagogique adapté sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il peut aussi y avoir des aménagements d'examens et de concours.

Les projets d'accueil individualisé (PAI), les projets personnalisés de scolarisation (PPS), ainsi que le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) permettent d'organiser la scolarité de l'élève.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

■ Élèves intellectuellement précoces

Après un test auprès d'un psychologue, l'entourage des enfants précoces a le choix entre un parcours scolaire ordinaire et un parcours scolaire adapté.

La précocité des élèves n'est pas toujours détectée. Ils peuvent poursuivre une scolarité sans heurt dans un

parcours classique. Mais parfois, des difficultés comportementales ou d'apprentissage peuvent résulter d'une précocité. Il existe un référent EIP (enfant intellectuellement précoce) dans chaque académie. Ce dernier, à la demande des parents, se charge d'orienter les enfants vers des établissements spécialisés où le parcours scolaire s'adapte : approfondissement des matières dans lesquelles l'élève est brillant, accélération du parcours scolaire ou mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Pour améliorer la scolarisation des élèves à haut potentiel dans tous les établissements, un module de formation pour chaque enseignant qui accueille dans sa classe un jeune intellectuellement précoce est prévu par le ministère de l'Éducation nationale.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès d'associations pour enfants intellectuellement précoces.

www.anpeip.org

www.afep-asso.fr

■ Élèves en très grande difficulté scolaire

Les élèves connaissant de graves échecs scolaires peuvent être scolarisés de la 6^e à la 3^e dans le cadre d'une **Segpa** (section d'enseignement général et professionnel adapté) ou d'un **Erea** (établissement régional d'enseignement adapté) de la 6^e à la terminale, selon les établissements. Les Segpa préparent au certificat de formation générale (CFG) ou au diplôme national du brevet (DNB), plus particulièrement à la série professionnelle (DNB pro). Les Erea préparent au CAP et au bac pro.

Les Segpa accueillent, au sein du collège, des jeunes de 12 à 16 ans présentant des difficultés d'apprentissage graves, tandis que les Erea, qui sont des établissements autonomes, accueillent ceux qui sont en très grande difficulté scolaire et sociale ou qui présentent un handicap. Leurs effectifs sont plus réduits et ils disposent d'un internat.

Coordonnées des Segpa : www.education.gouv.fr rubrique Le système éducatif / Les acteurs / Les régions académiques, académies et directions des services départementaux.

Pour la liste des Erea : www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html

Admission

La plupart des élèves inscrits en Segpa et Erea sont issus du cycle élémentaire et ont entre 12 et 14 ans. Pour être admis, il faut transmettre un dossier scolaire et médical. Après étude du dossier, la commission propose une affectation à la famille, qui peut aussi suggérer elle-même un établissement.

Enseignement

Le cursus est adapté : effectifs limités par classe, programmes allégés, soutien individualisé. Si l'équipe pédagogique est constituée de professeurs de collège et de lycée professionnel, les cours de mise à niveau en disciplines fondamentales (maths, français, histoire...) sont assurés par des professeurs des écoles spécialisés. La scolarité est également axée sur l'enseignement professionnel : réalisation de projets techniques et séquences éducatives en entreprise. Avec la réforme des collèges, les élèves de Segpa pourront, comme les autres collégiens, bénéficier des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et de l'accompagnement personnalisé.

En Segpa, les activités pratiques se fondent sur 5 champs professionnels : habitat, hygiène-alimentation-services, espace rural et environnement, vente-distribution-magasinage, production industrielle.

Les élèves peuvent préparer un CAP après la Segpa, au sein d'un CFA (centre de formation d'apprentis), d'un Erea ou d'un lycée professionnel.

> Voir liste 7 du carnet d'adresses

■ Enfants handicapés

Inscrits dans un établissement dit de référence, ils bénéficient, après évaluation de leurs besoins, d'un projet personnalisé de scolarisation et sont suivis par un enseignant référent. Toutes les décisions d'orientation et d'accompagnement sont le fait de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Les élèves peuvent suivre une scolarité en milieu « ordinaire » sous différentes formes. Ils sont alors inscrits dans un établissement classique et selon leur profil sont aidés par :

- un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- un accompagnant éducatif et social (AES) individuel ou mutualisé ex-auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle ;

- un membre du Sessad (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) pour les jeunes handicapés moteurs ou qui ont une déficience intellectuelle ;
- un membre du Ssefs (service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation) pour les jeunes déficients auditifs ;
- un membre du S3AS ou Saaas (service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation) pour les jeunes déficients visuels.

Ils-elles peuvent être intégré-e-s à une Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école primaire, au collège et au lycée.

Ils peuvent également être scolarisés dans un établissement médico-éducatif ou hospitalier, suivre un enseignement à distance avec le Cned ou intégrer un établissement régional d'enseignement adapté (Erea) sur décision de la CDAPH.

En 2018-2019, plus de 330 000 enfants en situation de handicap ont été scolarisés dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (public et privé) : 185 500 dans le 1^{er} degré et 152 232 dans le 2nd degré.

Aide Handicap École : 0 800 73 01 23, du lundi au vendredi de 9h à 17h, adresse mail : aidehandicapecole@education.gouv.fr

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Jeunes handicapé-e-s : suivre des études n° 5.582.*

■ Enfants non francophones

En France, l'instruction est obligatoire pour tous de 3 à 16 ans. Ce, sans distinction de nationalité, dès lors que les enfants ou adolescents résident sur le territoire français.

À savoir : à partir de la rentrée 2020, la formation devient obligatoire jusqu'à 18 ans.

À l'arrivée en France

Pour être scolarisé, tout jeune de 6 à 18 ans doit être mis en contact avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ou au centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (Casnav) de son domicile, afin d'obtenir un rendez-vous à la cellule d'accueil.

Pour s'adresser au rectorat :

www.education.gouv.fr rubrique Le système éducatif / Les acteurs / Les régions académiques, académies et directions des services départementaux.

Pour contacter les Casnav :

<http://eduscol.education.fr/cid78710/casnav.html>

Les moins de 16 ans passent une évaluation en vue d'une inscription dans une classe correspondant à leur âge et à leurs compétences scolaires et linguistiques.

Les plus de 16 ans passent également une évaluation. En fonction de leurs niveaux scolaire et linguistique et de leur motivation, il leur est proposé de suivre un enseignement scolaire ou des formations qualifiantes, notamment des cycles d'insertion pré-professionnels spécialisés en français langue étrangère (FLE) et en alphabétisation.

Structures d'enseignement

De l'école élémentaire au lycée, les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s sont obligatoirement inscrit-e-s dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau et à leur âge, avec un décalage d'un ou deux ans au plus. En parallèle, ils-elles bénéficient d'un enseignement renforcé quotidien en français au sein d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Les élèves n'ayant pas ou très peu été scolarisés dans leur pays d'origine peuvent intégrer une UPE2A pour élèves non scolarisés antérieurement.

À défaut de proposer l'UPE2A, les établissements peuvent mettre en place des cours de soutien en français.

■ Enfants délinquants ou en danger

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est un service public qui a pour mission de prendre en charge et d'éduquer les mineurs délinquants ou en danger que lui confient les juges des enfants et le tribunal pour enfants.

Les établissements de la PJJ mettent en œuvre les mesures de placement soustrayant le mineur à son environnement. Le placement a pour objectif de les réintégrer dans une vie quotidienne de groupe et d'organiser des activités, notamment durant les soirées, les week-ends et les vacances.

Parallèlement, ils-elles peuvent poursuivre leur scolarité ou leur formation. Il existe des établissements de placement éducatif et d'insertion, qui organisent des activités scolaires et professionnelles adaptées aux mineur-e-s, et des centres éducatifs fermés, qui prévoient des activités d'enseignement et de formation professionnelle pour permettre l'assimilation des savoirs de base (lecture, écriture, gestes professionnels).

www.justice.gouv.fr rubrique Organisation de la justice / Justice des mineurs

ENFANTS DU VOYAGE

Gens du cirque, forains, bateliers, saisonniers, nomades... Les enfants du voyage ont droit eux aussi à la scolarisation. Pour le primaire, c'est à la mairie que l'on doit s'adresser. Au niveau de l'Éducation nationale, ce sont les Casnav (centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) qui sont en charge de l'intégration.

<http://eduscol.education.fr/cid78710/casnav.html>

Carnet d'adresses

■ LISTE 1

Pour en savoir plus

Sites de référence

www.afep-asso.fr

Édité par : Association française pour les enfants précoces (Afep)
Sur le site : informations sur les enfants intellectuellement précoces, annuaire des AFEP avec les activités proposées, publications et textes officiels en ligne et bibliographie.

www.anpeip.org

Édité par : Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces (ANPEIP)
Sur le site : informations et documentation sur la précocité et les DYS, annuaire et actions des antennes régionales.

www.ecolepourtous.education.fr

Édité par : réseau Canopé
Sur le site : références bibliographiques sur la scolarisation des élèves handicapés ou malades, les différents troubles, ressources pour l'enseignement, textes officiels, questions-réponses, liste d'associations.

www.ecoles-de-production.com

Édité par : Fédération nationale des écoles de production
Sur le site : répertoire des écoles de production qui proposent un accompagnement personnalisé et une formation professionnelle aux jeunes en situation de décrochage scolaire, les écoles de production travaillent en partenariat avec des entreprises.

www.inshea.fr

Édité par : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA)
Sur le site : présentation détaillée des formations, ressources pédagogiques et produits documentaires, guides en téléchargement, actualités et agenda, sitographie.

Organismes de référence

Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces (ANPEIP Fédération)

7 rue de la Providence
Siège
06300 Nice
Tél : 09 54 59 36 11
www.anpeip.org
Réseau : 73 fédérations régionales à travers la France métropolitaine et d'Outre-Mer.

Accompagnement et information des familles dans leur tâche éducative et d'orientation : accueil téléphonique, organisation de rencontres, de groupes de parole, d'animations, d'ateliers... (adhésion de 50 €).

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

101 quai Branly
75740 Paris
Tél : 01 44 49 29 32 (permanence téléphonique des conseillers du lundi au vendredi de 10h à 12h)
www.cidj.com

Réseau : 1 300 structures Information Jeunesse de proximité en France. Le CIDJ est membre de l'organisation européenne Eryca.
Accueillir et renseigner, sur place, par téléphone ou en ligne, sur les formations, les métiers, l'emploi, les stages, les jobs d'été, les bourses, le logement, la santé, le droit, la mobilité internationale...

Proposer sur place : documentation, entretiens personnalisés, aide à l'écriture de CV et lettres de motivation, ateliers collectifs et visites de groupe.
Espace Agir et entreprendre : informer et conseiller sur la création d'entreprise.

Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE)

180 bis rue de Grenelle
75007 Paris
Tél : 01 47 53 62 70
www.ecoledesparents.org
Réseau : environ 50 écoles des parents et des éducateurs en France et outre-mer.

Actions d'accompagnement, d'orientation et de prévention pour les familles et les jeunes : médiation familiale, conseil conjugal et familial, entretiens individuels, groupes de parole...

Le réseau des centres d'information et d'orientation (CIO)

75001 Paris
www.orientation-pour-tous.fr
Réseau : 444 CIO en France
Accueillir, informer et conseiller personnellement en matière d'orientation et de formation professionnelles.
Public : élèves et leurs familles, élèves handicapés, élèves en difficulté soumis à l'obligation scolaire, et étudiants.

■ LISTE 2

Troubles dys

Les troubles dys (dyslexie, dysphaxie, etc.) peuvent générer des troubles de l'apprentissage et ont des conséquences sur la vie scolaire, professionnelle et sociale des personnes concernées.

Sites de référence

www.ffdys.com

Édité par : Fédération française des dys (FFDys)
Sur le site : informations sur les troubles dys, les démarches et aides, la scolarisation, l'orientation, l'insertion, coordonnées des associations adhérentes.

Organismes de référence

Association avenir dysphasie France (AAD France)

85 rue La Fayette
75009 Paris
Tél : 01 42 06 56 92
www.dysphasie.org
Réseau : 23 antennes régionales
Information des familles et soutien à la recherche, organisation d'activités sportives, culturelles pour les enfants avec des troubles dys.

Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants dys (Anapedys)

Les Maîtres
38210 Montaud
Tél : 04 76 93 34 10
www.apedys.org
Réseau : 32 associations régionales et départementales.
Information et accompagnement des familles au travers d'une écoute téléphonique et de conseils, de l'envoi de documents, de réunions d'information (adhésion de 30 €).

Liste 1

Pour en savoir plus p. 11

Liste 2

Troubles dys p. 11

Liste 3

Écoles de la deuxième chance p. 11

Liste 4

Lycée nouvelle chance p. 13

Liste 5

Micro Lycée p. 13

Liste 6

Epide p. 14

Liste 7

Associations de lutte contre l'échec scolaire p. 14

■ LISTE 3

Écoles de la deuxième chance

Les Écoles de la 2^e chance (E2C) s'adressent aux jeunes de 16-25 ans, voire 30 ans, sortis du système éducatif sans qualification ni emploi, depuis au moins un an. La formation propose un parcours en alternance pour permettre une intégration professionnelle et sociale. Certaines écoles sont implantées dans divers lieux d'une ville ou d'une région.

La cartographie de toutes les E2C est accessible sur le site reseau-e2c.fr.

13015 Marseille

Campus de Saint-Louis et siège social
360 chemin de la Madrague-Ville
Tél : 04 96 15 80 40
www.e2c-marseille.net
4 sites : Campus de Saint-Louis ; antennes de Montolieu, des Marronniers et de Miramas

20200 Bastia

1 rue San Angelo
Tél : 04 95 32 73 01
www.e2c.corsica

21800 Chevigny-Saint-Sauveur

2 rue du Château
Tél : 03 80 71 03 42
<http://e2c.ligue21.org>

26000 Valence

ZA Briffaut
34-36 rue Léon Gaumont
Tél : 04 75 75 01 25
www.e2c26-07.com

31000 Toulouse

Siège social
57 allée de Bellefontaine
BP 13589
Tél : 05 34 63 79 80
www.er2c-mip.com
2 sites : Onet-Le-Chateau, Toulouse

97600 Mamoudzou
Kawéni
10 immeuble Archipel
Tél : 02 69 62 05 63

■ LISTE 4

Lycée nouvelle chance

13 établissements lycées de la nouvelle chance existent en France dont deux privés. Les critères d'admission sont différents selon les établissements.

59000 Lille

Lycée de la nouvelle chance (LNC)
Tél : 03 20 21 96 50
www.lycee-nouvelle-chance-lille.fr
Privé sous contrat
> Bac S, ES, ST2S
Public : Jeunes de moins de 25 ans :
- déscolarisés ou sur le point de l'être
- ayant terminé une 1^{re} S, ES ou ST2S.
Les élèves de 1^{re} bac pro ASSP ou 1^{re} STMG peuvent tenter une demande.
Admission : entretien avec un coordinateur
Coût : de 200 à 400 €

59140 Dunkerque

Lycée de la nouvelle chance (LNC)
Tél : 03 28 29 26 48
www.epid.fr/general/LNC.html
Privé sous contrat
> bac S, ST2S
Public : jeunes sortis du système scolaire, ou sur le point d'en sortir, sans le bac
Coût : de 200 à 400 €

69100 Villeurbanne

Lycée de la nouvelle chance (LNC)
Tél : 04 78 85 72 86/07 68 51 74 04
www.lycee-nouvelle-chance.org
Public
> Plusieurs bacs pros en fonction de l'établissement support (commerce, gestion-administration, vente, Melec, MEI, logistique...), CAP petite enfance
Public : Jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans :
- inscrit dans la mission locale la plus proche de son domicile
- sorti du système scolaire depuis au moins un an
- sans qualification et à la recherche d'une emploi
- ayant suivie une scolarité de niveau CAP/BEP en lycée professionnel
Pour intégrer directement la Terminal bac pro, le candidat doit avoir effectué une année complète en 1^{re} bac pro ou avoir échoué à cet examen.
Admission : envoi du dossier de candidature par le conseiller de la mission locale, tests(matières générales et professionnelles, connaissance du monde contemporain), entretien.

71100 Chalon-sur-Saône
Lycée de la nouvelle chance de l'académie de Dijon (LNC)
Lycée Hilaire de Chardonnet
Tél : 03 85 97 22 44
<http://lyceenouvellechance.ac-dijon.fr>
Public
> bac ES, bac STMG et bac pro dans le domaine du bâtiment, dans le domaine industriel (technicien outilleur, plasturgie et dans le domaine tertiaire (commerce, vente, accueil).
Public : entre 18 ans et moins de 26 ans

95000 Cergy-Pontoise

Lycée de la nouvelle chance (LNC)
Tél : 07 86 64 40 21/04 81 83 47 21/06 33 25 51 14
www.lyc-kastler-cergy.ac-versailles.fr/lyc-nouvelle-chance
Public
> Bac STMG-RHC, L, ES
Public : Jeunes entre 17 et 24 ans ayant quitté le système scolaire depuis plus de 6 mois et habitant à moins d'une heure de transport de Cergy-Pontoise

■ LISTE 5

Micro-lycées

Implantés au sein de lycées publics, les micro-lycées accueillent des jeunes entre 16 et 25 ans ayant interrompu leur scolarité depuis au moins 6 mois et ayant obtenu un passage en seconde générale (ou titulaires d'un BEP) et qui sont motivés pour reprendre des études.

02100 Saint-Quentin

Micro-lycée du lycée polyvalent Jean Bouin
Tél : 03 23 62 85 00
<http://bouin.lyc.ac-amiens.fr>
> Bac
Public : Jeunes de 16 à 25 ans

02331 Soissons Cedex

Lycée Léonard de Vinci
Tél : 03 23 75 35 50
<http://devinci.lyc.ac-amiens.fr>
> Module de rescolarisation de niveau seconde générale, technologique et professionnelle, Bac pro technicien d'usinage
Public : Jeunes de 16 à 25 ans
Durée : 2 ans

06500 Menton

Lycée Pierre et Marie Curie
Tél : 04 92 10 54 40
www.ac-nice.fr/lycee-curie.ac-nice.fr
> Bac L et STMG. Une année préparatoire mettant l'accent sur certaines matières suivie d'une année de terminale pour préparer les épreuves de la série choisie.
Public : de 17 à 25 ans
Durée : 2 ans

13013 Marseille
Lycée Diderot
Tél : 04 91 10 07 00
www.lyc-diderot.ac-aix-marseille.fr
> Bac STMG, CAP
Public : Jeunes de 16 à 25 ans

14054 Caen

Micro-lycée de Caen
Tél : 07 81 06 73 85
<http://rostand.etab.ac-caen.fr>

25022 Besançon

Lycée Louis Pergaud
Tél : 03 81 54 77 77
www.lyceepergaud.fr
> Bac L, ES, E-SVT et STMG.
Public : 16-25 ans

25702 Valentigney

Lycée Armand Peugeot
Tél : 03 81 30 71 00
www.lycee-armand-peugeot.ac-besancon.fr
> Bac
Public : 16-25 ans
Durée : 1 à 3 ans

27031 Évreux Cedex

Lycée Aristide Briand
Tél : 02 32 23 69 00
<http://briand-lyc.spip.ac-rouen.fr>
> Bac L, ES, STMG spécialité mercatique
Public : 16 à 25 ans

30910 Nîmes

Lycée Ernest Hemingway
Tél : 04 66 04 93 73
> Bac
Public : 16 à 25 ans

33073 Bordeaux

Micro-lycée Saint-Joseph de Tivoli
Tél : 05 56 08 04 40
<http://tivoli-33.org>
> Bac ES, L

33405 Talence

Micro-lycée numérique Victor Louis
Tél : 05 56 80 76 40
www.lycee-victorlouis.websco.fr
> Bac ES, Bac technologique STMG
Public : 17,5 à 25 ans

34172 Castelnau-le-Nez

Lycée Georges Pompidou
Tél : 04 67 02 99 10
<http://lycee-pompidou-34.net>
> Bac général et technologique
Public : 16 à 25 ans

35000 Rennes

Micro-lycée du lycée Victor et Hélène Basch
Tél : 02 99 54 44 43
<http://lycee-basch.fr>
> Bac ES, L
Public : 17 à 25 ans

45000 Orléans

Lycée Benjamin Franklin
Tél : 02 38 83 49 54
www.lycee-benjamin-franklin.fr
> Bac général S, ES, L
Public : 16 à 25 ans

47000 Agen
Lycée professionnel Antoine Lomet
Tél : 05 53 47 06 07
www.lp-antoine-lomet.fr
> Bac pro gestion administration, Bac pro commerce
Public : Jeunes de 17,5 à 25 ans
Durée : 2 ans

51100 Reims

Lycée Georges Brière
Tél : 03 26 83 50 50
<http://microlycee51.fr>
> Bac L, ES, S, STI2D, STMG
Public : Jeunes de 18 à 25 ans

53000 Laval

Lycée Réaumur
Tél : 02 43 67 24 00
www.lycees-reaumur-buron.fr
> Bac
Public : 16 à 25 ans

60100 Creil

Lycée Jules Uhrly
Tél : 03 44 64 75 44
www.ac-amiens.fr/candidature-micro-lycee.html
> Module de rescolarisation de niveau seconde générale, technologique et professionnelle, deux modules Terminale L et STMG
Public : 16 à 25 ans

66028 Perpignan

Lycée Pablo Picasso
Tél : 04 68 50 04 13
<http://www.lyc-picasso-perpignan.ac-montpellier.fr>
> Bac L, ES, S
Public : 16 à 25 ans

75014 Paris

Micro-lycée de Paris François Villon
01 53 90 24 55
<http://lycee-francois-villon.scola.ac-paris.fr>
Bac L, ES
Public : Parisiens entre 16 et 25 ans ayant interrompu leur scolarité au moins 6 mois et obtenu le passage dans la classe demandée.

77127 Lieusaint

Micro-lycée de Sénart
Tél : 01 64 88 59 49
<http://mls77.fr>
> Bac L, ES, STMG
Public : Jeunes de 17 à 26 ans
Durée : deux niveaux : une terminale et un niveau préparatoire de 1^{re} ou 2^{nde} mêlant programme de 1^{re} et de 2^{nde}

79403 Saint-Maixent-l'École

Micro-lycée du Haut Val de Sèvre
Tél : 05 49 05 77 32
www.lycee-hautvaldesevre.fr
> Bac ES, L

80000 Amiens

Lycée Delambre
Tél : 03 22 66 30 60
www.ac-amiens.fr/candidature-micro-lycee.html
> Bac ES et L, bac technologique STG

mercatique et bac pro commerce
Public : 16 à 25 ans
Durée de 1 à 3 ans

83514 La Seyne-sur-Mer
Lycée polyvalent Paul Langevin
Tél : 04 94 63 18 70
www.langevin-la-seyne.fr

> Bac
Public : 16 à 25 ans

84000 Avignon
Micro-lycée l'Étoile
Tél : 04 90 14 56 00
www.stjoavignon.com
> Bac général et technologique
Public : 16 à 25 ans

87032 Limoges
Micro-lycée Utrillo
Tél : 06 45 21 66 17
http://fr-fr.facebook.com/microlycee-limousin
> Bac ES, L
Public : 16 à 25 ans

93350 Le Bourget
Microlycée 93 Germaine Tillion
Tél : 01 48 58 85 21
www.lyceedubourget.fr/microlycee-93
> Bac L, ES
Public : Jeunes de 17 à 25 ans
Durée : deux niveaux : une terminale et un niveau préparatoire d'1 ou 2 ans mêlant programme de 1^{re} et de 2nde

94400 Vitry-sur-Seine
Lycée polyvalent Jean Macé
Tél : 01 45 73 62 65
www.microlycee94.org
> Bac L, ES, STMG mercatique
Public : Jeunes de 16 à 25 ans
Durée : deux niveaux : une terminale et un niveau préparatoire d'1 ou 2 ans mêlant programme de 1^{re} et de 2nde

■ LISTE 6

Epidé

L'Epidé accompagne les jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire et sans diplôme.

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Lanrodec (Epidé)
Coat-An-Doc'h
22170 Lanrodec
Tél : 02 96 32 67 15
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Velet (Epidé)
Route de St Didier
71190 Étang-sur-Arroux
Tél : 01 85 54 21 58
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Alençon (Epidé)
45 rue de l'École Normale
BP 249
61007 Alençon cedex Alençon
Tél : 02 33 81 24 86
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Belfort (Epidé)
Avenue de la Miotte
BP 40145
90 003 Belfort cedex Belfort
Tél : 03 84 90 13 29
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Bordeaux (Epidé)
Établissement Faucher
Rue Léo Saignat
CS 21 129
33082 cedex Bordeaux
Tél : 05 56 17 54 82
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Bourges Osmoy (Epidé)
La Métairie
2360 Route de Bourges
18390 Osmoy
Tél : 02 48 48 03 14
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Brétigny (Epidé)
Quartier Blanquart de Baillou
1, rue du Général Delestraint
91220 Brétigny-sur-Orge
Tél : 01 75 59 20 06
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Cambrai (Epidé)
Établissement Mortier
Rue Louis Blério
BP 50403 Cedex
59400 Cambrai
Tél : 03 27 74 29 96
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Combrée (Epidé)
Ombree d'Anjou
1 rue du chevalier d'Avoyens
BP 50003
49520 Combrée
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Doullens (Epidé)
Chemin de Milly
BP 30070
80600 Doullens
Tél : 03 22 77 82 05
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Langres (Epidé)
Avenue du 21^{ème} Régiment d'Infanterie
BP 50013
52201 Cedex Langres
Tél : 03 25 90 52 30
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Lyon-Mézieu (Epidé)
ZAC des Gaulnes
12 rue Gustave Eiffel
69330 Meyzieu
Tél : 04 27 02 21 80
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Malakoff (Epidé)
40 rue Gabriel Crié
92240 Malakoff
Tél : 01 49 65 28 84
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Margny-lès-Compiègne (Epidé)
2317 avenue Octave Butin
60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 03 44 83 68 13
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Marseille (Epidé)
2 traverse de l'Oasis
13015 Marseille
Tél : 04 95 06 26 12

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Montry (Epidé)
50 avenue du 27 août 1944
77450 Montry
Tél : 01 60 42 17 43
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Saint Quentin (Epidé)
Zone d'activité de La Vallée
140 rue de la Chaussée Romaine
BP 70198
02100 Saint-Quentin
Tél : 03 23 51 40 16
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Strasbourg (Epidé)
Quartier Lecourbe
1 rue du général Picquart
BP 60089
67003 cedex Strasbourg
Tél : 03 90 41 01 74
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Toulouse (Epidé)
3 avenue du Professeur Joseph Duquing
31400 Toulouse
Tél : 05 81 60 82 21
www.epide.fr

Établissement pour l'insertion dans l'emploi - Val de Reuil (Epidé)
Parc d'Affaires des Portes
Voie du Futur 27102 Val-de-Reuil cedex
BP 233
27100 Val-de-Reuil
Tél : 02 32 09 41 53
www.epide.fr

■ LISTE 7

Associations de lutte contre l'échec scolaire

Ces associations proposent un accompagnement scolaire par des étudiants bénévoles aux enfants en difficulté. Les enfants y sont orientés par leurs enseignants. Elles disposent d'un réseau présent sur une grande partie du territoire national. Liste non exhaustive.

Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV)
26 bis rue Château-Landon
75010 Paris
Tél : 01 40 36 01 01
www.afev.org
> Favoriser l'engagement des jeunes auprès des enfants et des jeunes en difficulté scolaire ou sociale. Dépasser le cadre scolaire pour travailler sur la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle, la mobilité, l'autonomie, etc. Créer des espaces d'engagement pour les jeunes, développer le lien avec les territoires et participer à l'amélioration du climat scolaire.

Energie Jeunes
3 Villa d'Orléans
75014 Paris
Tél : 01 40 64 72 70
www.energiejeunes.fr
> Développer la persévérance scolaire auprès des collégiens grâce à des formations assurées par des bénévoles et des volontaires en service civique, en collaboration avec des enseignants, sur les quatre années de collège.

Entraide scolaire amicale (ESA)
18 avenue de la Porte Brunet
75019 Paris
Tél : 0 800 67 24 00 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.entraidescolaireamicale.org
> Lutter contre l'échec scolaire par un accompagnement bénévole, du CP à la terminale.

Zup de co
8 rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
Tél : 09 80 86 50 14
www.zupdeco.org
> 2h par semaine en math et en français sont proposées aux collégiens en difficulté sur la base d'un binôme étudiant/collégien. Le but est de favoriser la réussite scolaire des jeunes issus de familles défavorisées afin d'en faire des acteurs de la société de demain.

Actuel Ile-de-France

■ LISTE 1 (IDF)

La Ville pour l'École

75013 Paris

Lycée Jean Lurçat - Site de Patay
Tél : 01 44 06 77 50
www.lycee-jean-lurcat.net
Public

> La Ville pour l'École propose une année de découverte des métiers et de construction d'un projet de formation. Parcours proposant une alternance de formation et de 5 périodes de stages en entreprise.

Contact : 01 44 06 77 63
Public : jeunes âgés de 16 à 20 ans issus au minimum d'une classe de 3^e.
Durée : 1 an

Formation : initiale
Admission : décrocheurs franciliens âgés de 16 ans minimum et volontaires pour revenir au lycée.

77127 Lieusaint

Microlycée de Sénart
Tél : 01 64 88 59 49
http://mls77.fr

> Bac L, ES, STMG
Formation : initiale
Admission : jeunes de 17 à 26 ans, scolarité interrompue depuis au moins 6 mois et avoir obtenu un passage en 2nde générale ou avoir un CAP ou BEP ou le DNB.

92290 Châtenay-Malabry

Lycée de la nouvelle chance 92 (LNC 92)
Tél : 06 12 52 36 15/01 41 87 60 30
www.lyc-mounier-chenay.ac-versailles.fr

> bac ES, L et STMG
Formation : initiale

93350 Le Bourget

Microlycée 93
Tél : 01 48 58 85 21
http://germainetillionlycee.fr

> Bac L, ES
Formation : initiale
Admission : jeunes entre 17 et 25 ans, scolarité interrompue depuis plusieurs mois ou plusieurs années en 2nde, 1^{re} ou terminale (générale, technologique ou professionnelle).

95000 Cergy-Pontoise

Lycée de la nouvelle chance (LNC)
Tél : 07 86 64 40 21/04 81 83 47 21/06 33 25 51 14
www.lyc-kastler-cergy.ac-versailles.fr/lyc-nouvelle-chance
> Bac STMG-RHC, L, ES
Formation : initiale

Privé sous contrat

75006 Paris

Lycée privé Saint-Sulpice
Tél : 01 45 49 80 60
www.st-sulpice.fr
> Baccalauréat ES, L, S (1^{re} et terminale)
Formation : cours du soir
Admission : jeunes adultes, entretien pour une entrée en terminale, test et entretien pour une entrée en 1^{re}.

75016 Paris

Lycée privé Notre-Dame des Oiseaux (NDO)
Tél : 01 42 88 02 52
www.ndo.fr
> Baccalauréat ES, L (terminale en 1 ou 2 ans selon le niveau de l'élève)
Formation : cours du jour

■ LISTE 2 (IDF)

Préparations au bac pour les non-scolaires

Ces établissements proposent des préparations au bac pour les adultes ou des jeunes sortis du système scolaire.

Public

75014 Paris

Lycée d'Adultes de la Ville de Paris - Alésia
Tél : 01 45 41 52 44
www.lyceeadultes.fr
> Baccalauréat ES, L, S (de la seconde à la terminale)
Formation : cours du soir
Admission : personne ayant interrompu leur parcours scolaire depuis plusieurs années, dossier, tests et entretien.

75014 Paris

Microlycée de Paris (ML 75)
Tél : 01 53 90 24 55/07 69 97 04 93
http://lycee-francois-villon.scola.ac-paris.fr/?Micro-Lycees.html
> Bac L, ES
Formation : initiale
Admission : jeunes Parisiens de 16 à 25 ans, scolarité interrompue depuis au moins 6 mois et avoir obtenu le passage dans la classe demandée.

75014 Paris

Pôle Innovant Lycéen (PIL)
Tél : 07 82 21 98 73 (message vocal ou sms)
http://pilparis.org
> module de détermination, bac L ou bac STMG.

Liste 1

La Ville pour l'École p. 15

Liste 2

Préparations au bac pour les non-scolaires p. 15

Liste 3

École de production p. 15

Liste 4

Erea p. 15

Liste 5

Écoles de la deuxième chance p. 16

Liste 6

Établissements pour enfants précoces p. 16

Liste 7

CIO enfants précoces p. 17

Liste 8

Lieux d'accueil, d'écoute et de soins pour adolescents p. 17

Liste 9

Relais de la FSEF p. 18

■ LISTE 4 (IDF)

Erea

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) sont des établissements d'enseignement publics. Ils prennent en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

75 - Paris

75014 Paris

EREA Croce Spinelli
Tél : 01 56 54 15 30
www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_377729/ee-erea-croce-spinelli-portail

75015 Paris

EREA Alexandre Dumas
Tél : 01 45 31 18 11
www.ac-paris.fr/serail/erea-alexandre-dumas

75020 Paris

EREA Edith Piaf
Tél : 01 40 32 43 50
http://erea-piaf.scola.ac-paris.fr

77 - Seine-et-Marne

77260 Chamigny

Établissement régional d'enseignement adapté Léopold Bellan
Tél : 01 60 24 41 60
http://www.erealeopoldbellanchamigny.fr

94300 Vincennes

Lycée privé Grégor Mendel
Tél : 01 49 57 97 00
www.gregor-mendel.fr
> Baccalauréat ES, STMG (classes de 1^{re} et terminale)
Formation : cours du soir

■ LISTE 3 (IDF)

École de production

Cette école propose un accompagnement personnalisé et une formation professionnalisante aux jeunes de 15 à 18 ans dont des jeunes en situation de décrochage scolaire. Les élèves réalisent des commandes sur-mesure pour les clients au sein des ateliers de l'école.

École de production Icam - site Paris Sénart (Icam)

77127 Lieusaint
Tél : 01 81 14 10 00
www.icam.fr/formation_professionnelle/ecole-de-production
Privé
> CAP conducteur d'installations de production
Formation : initiale

91 - Essonne

91230 Montgeron
 EREA Jean Isoard
 Tél : 01 69 52 99 99
www.erea-isoard-montgeron.ac-versailles.fr

91340 Ollainville
 EREA Le château du Lac
 Tél : 01 60 83 23 63
<http://www.ereaollainville.fr>

92 - Hauts-de-Seine

92380 Garches
 Établissement régional d'enseignement adapté Jean Monnet
 Tél : 01 47 95 65 00
www.erea-monnet-garches.ac-versailles.fr

92420 Vaucresson
 Établissement régional d'enseignement adapté Toulouse-Lautrec
 Tél : 01 47 01 09 18
www.lyc-erea-toulouse-lautrec-vaucresson.ac-versailles.fr

92600 Asnières-sur-Seine
 Établissement régional d'enseignement adapté Martin Luther King
 Tél : 01 47 91 74 80
www.lea-asnieres.ac-versailles.fr

94 - Val-de-Marne

94130 Nogent-sur-Marne
 Établissement régional d'enseignement adapté - LEA François Cavanna
 Tél : 01 48 73 41 21
www.erea-nogent.ac-creteil.fr

94380 Bonneuil-sur-Marne
 Établissement régional d'enseignement adapté Stendhal
 Tél : 01 45 13 96 30
www.erea-stendhal.websco.fr

95 - Val d'Oise

95112 Sannois
 Lycée d'enseignement adapté La Tour du Mail
 Tél : 01 39 80 01 54
www.erea-sannois.ac-versailles.fr

95260 Beaumont-sur-Oise
 Établissement régional d'enseignement adapté Françoise Dolto
 Tél : 01 39 37 42 60
www.erea-dolto-beaumont.ac-versailles.fr

(Source Onisep)

LISTE 5 (IDF)

Écoles de la deuxième chance

Les antennes des Écoles de la 2^e chance (E2C) s'adressent aux jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi depuis au moins un an. Elles leur proposent une formation en alternance avec des stages en entreprises.

75018 Paris
 Siège social
 47 rue d'Aubervilliers
 Tél : 01 40 05 53 10
www.e2c-paris.fr
 2 sites : Paris 18^e et 19^e

75019 Paris
 27 rue du Maroc
 Tél : 01 44 62 70 10
www.e2c-paris.fr

77130 Montereau-Fault-Yonne
 Site de Montereau et siège social
 1 rue Alfred Nodet
 Tél : 01 64 70 57 40
<http://e2c77.org>
 3 sites : Chelles, Melun, Montereau-Fault-Yonne

78130 Les Mureaux
 Site des Mureaux
 8 rue Levassor
 Tél : 01 30 04 14 76
www.e2c78.fr

78190 Trappes
 Site de Saint-Quentin-en-Yvelines et siège social
 ZA Trappes-Elancourt
 20 avenue Roger Hennequin
 Tél : 01 30 16 17 07
www.e2c78.fr
 3 sites : Les Mureaux, Mantes-en-Yvelines (Magnanville), Saint-Quentin-en-Yvelines (Trappes)

78200 Magnanville
 Site de Mantes-en-Yvelines
 76 rue des Gravières
 Tél : 01 39 29 29 80
www.e2c78.fr

91031 Évry Cedex
 Site de Ris-Orangis et siège social
 Zone industrielle du Bois de l'Épine - Ris-Orangis
 11 avenue Joliot-Curie
 Tél : 01 69 87 02 20
www.e2c-essonne.org

91953 Villebon-sur-Yvette Cedex
 Site de Courtaboeuf
 ZA de Courtaboeuf
 22 avenue de la Baltique
 Tél : 01 69 29 80 70

Clichy
 Site de Clichy et siège social
 51 rue Pierre
 Tél : 01 41 05 92 60
www.e2c92.fr

92220 Bagneux
 Site de Bagneux
 1-3 Allée du Parc de Garlande
 Tél : 01 46 55 98 00
www.e2c92.fr

93000 Bobigny
 Site de Bobigny
 91-129 rue Édouard Renard
 Tél : 01 49 46 10 80
www.e2c93.fr

93110 Rosny-sous-Bois
 Site de Rosny-sous-Bois
 Quartier du Bois-Perrier
 118 rue Philibert Hoffmann
 Tél : 01 48 94 98 51
www.e2c93.fr

93126 La Courneuve Cedex
 Site de La Courneuve et siège social
 6 mail Maurice de Fontenay
 Tél : 01 48 35 42 30
www.e2c93.fr

93126 La Courneuve Cedex
 4 sites : Bobigny, La Courneuve, Rosny-sous-Bois, Sevran

93270 Sevran
 2 boulevard Westinghouse
 Tél : 01 43 83 10 35
www.e2c93.fr

94000 Créteil
 Site de Créteil
 59 rue Auguste Perret
 Tél : 01 49 56 20 50
www.e2c94.com

94310 Orly
 Site d'Orly et siège social
 87 avenue de la Victoire
 Tél : 01 48 92 02 61
www.e2c94.com
 2 sites : Créteil, Orly

95800 Cergy-Pontoise
 Site de Cergy-Pontoise
 Porte C - 3^e étage
 Immeuble Les trois fontaines
 Tél : 01 72 85 70 00
www.e2c95.com

95100 Argenteuil
 Site d'Argenteuil-Bezons
 95 avenue Paul Vaillant - Couturier
 Tél : 01 39 96 42 70
www.e2c95.com

95200 Sarcelles
 Site de Roissy Pays de France - Sarcelles et siège social
 13 rue de l'Escouvrier
 Tél : 01 34 04 10 02
<http://e2c95.com>
 2 sites : Argenteuil-Bezons, Cergy-Pontoise, Montigny-les-Cormeilles, Sarcelles

95370 Montigny-lès-Cormeilles
 Zone industrielle de la Croix-Blanche
 100 rue Django Reinhardt
 Tél : 01 30 26 10 57
www.e2c95.com

LISTE 6 (IDF)

Établissements pour enfants précoces

Ces établissements accueillent les enfants au sein de classes spécifiques ou leur proposent un suivi individuel spécifique.

75011 Paris
 Lycée des Petits Champs
 Tél : 01 43 67 59 59
www.petitschamps.fr
 Privé sous contrat
 > Enseignement secondaire (2nd cycle)

75116 Paris
 Collège Janson de Sailly
 Tél : 01 55 73 28 00
www.janson-de-sailly.fr
 Public
 > Enseignement secondaire (1^{er} cycle).

75116 Paris
 Établissement catholique privé Gerson
 Tél : 01 45 03 81 00
www.gerson-paris.com
 Privé sous contrat
 > Enseignements maternel, primaire et secondaire (1^{er} et 2^e cycle)

75116 Paris
 Lycée privé Ipécom
 Tél : 01 47 27 00 50
www.ipecomparis.com
 Privé sous contrat
 > Enseignement secondaire (2nd cycle).

75019 Paris
 Collège Georges Brassens
 Tél : 01 40 18 78 35
https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_1798015/fr/college-georges-brassens
 Public
 > Enseignement secondaire (1^{er} cycle)

77000 Melun
 Institution Sainte-Jeanne d'Arc
 Tél : 01 64 14 44 40
www.jannedarcmelun.net
 Privé sous contrat
 > Enseignements primaire et secondaire (1^{er} cycle).

77260 La Ferté-sous-Jouarre
 Institution Sainte-Céline
 Tél : 01 60 22 05 92
www.sainte-celine.org
 Privé sous contrat
 > Enseignement primaire et secondaire (1^{er} et 2nd cycles)



78110 Le Vésinet

Collège du Cèdre
Tél : 01 30 71 61 23
www.clg-cedre-vesinet.ac-versailles.fr
Public
> Enseignement secondaire (1^{er} cycle)

78110 Le Vésinet

Groupe scolaire le Bon Sauveur
Tél : 01 30 15 92 92
www.bs78.net
Privé sous contrat
> Enseignement primaire et secondaire (1^{er} et 2nd cycles)

78480 Verneuil-sur-Seine

Ensemble scolaire Notre-Dame "Les Oiseaux"
Tél : 01 39 28 15 00
www.ndoverneuil.fr
Privé sous contrat
> Enseignements primaire, secondaire (1^{er} et 2^e cycles), BTS.

91205 Athis-Mons Cedex

Groupe scolaire Saint-Charles
École, collège et lycée Saint-Charles
Tél : 01 60 48 71 00
www.scharles.net
Privé sous contrat
> Enseignements du primaire au BTS.

91410 Dourdan

Collège Jeanne d'Arc
Institut Saint-Paul
Tél : 01 64 59 72 14
http://institutsaintpauldourdan.com
Privé sous contrat
> Enseignement secondaire (1^{er} cycle)

91410 Dourdan

École Notre-Dame
Institut Saint Paul
Tél : 01 64 59 71 53
http://institutsaintpauldourdan.com
Privé sous contrat
> Enseignement élémentaire..

94340 Joinville-le-Pont

Collège Jean Charcot
Tél : 01 41 81 48 20
http://charcot-joinville.ac-creteil.fr
Public

95220 Herblay

AEP - École Léonard de Vinci
Association pour enfants précoces
Tél : 01 34 14 83 97
www.aep95.fr
Association
> Enseignement maternel, primaire et secondaire (1^{er} cycle).

LISTE 7 (IDF)**CIO enfants précoces****Centre d'information et d'orientation****Paris-Est 3 (CIO Est 3)**

(19^e arrondissement)
129 rue de Crimée
75019 Paris
Tél : 01 44 62 39 80
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365427/centre-d-information-et-d-orientation-est-3
Le CIO Paris-Est 3 propose une permanence téléphonique qui renseigne sur le dispositif concernant les élèves précoces en difficultés scolaires ; ceux-ci doivent dépendre des secteurs Nord et Est de Paris.

Centre d'information et d'orientation**Paris-Ouest (CIO Ouest)**

(7^e, 15^e, 16^e arrondissement) - CIO relais Europe
14 avenue René Boylesve
75016 Paris
Tél : 01 44 62 35 89
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365453/centre-d-information-et-d-orientation-ouest-relais-europe
Le CIO Paris-Ouest propose une permanence téléphonique qui renseigne sur le dispositif concernant les élèves précoces en difficultés scolaires ; ceux-ci doivent dépendre de la zone Sud et Ouest de Paris.

LISTE 8 (IDF)**Lieux d'accueil, d'écoute et de soins pour adolescents**

Ces lieux sont des structures d'accueil et d'accompagnement pour les adolescents en souffrance et leurs parents. Ils proposent des consultations avec des professionnels de santé et travaillent en partenariat avec les acteurs de l'éducation et de l'action sociale. Les Maisons des adolescents (MDA) en font partie.

75014 Paris

Maison des adolescents Cochin
Maison de Solenn
Hôpital Cochin - St Vincent de Paul
97 boulevard de Port-Royal
Tél : 01 58 41 24 24
www.mda.aphp.fr

75019 Paris

Maison des adolescents Robert Debré
8 avenue de la Porte du Pré Saint-Gervais
Tél : 01 40 40 27 60
www.aphp.fr

77100 Meaux

Maison des adolescents du 77 - permanence de Meaux (Adobase)
Tél : 01 60 54 30 73

77186 Noisiel

Maison des adolescents du 77 - permanence de Noisiel
Place du front populaire
Espace Suzanne Lacore
Tél : 01 60 54 30 73

77400 Thorigny-sur-Marne

Maison des adolescents du 77 - permanence de Thorigny-sur-Marne (Adobase)
16 rue d'Annet
Tél : 01 60 54 30 73

77500 Chelles

Maison des adolescents - Passages (Adobase)
23 boulevard Chilpéric
Tél : 01 64 21 32 36

77680 Roissy-en-Brie

Maison des adolescents du 77 - permanence de Roissy-en-Brie (Adobase)
23 avenue de Malibrant
Tél : 01 60 54 30 73

77700 Serris

Maison des adolescents du 77 - permanence de Serris (Adobase)
Centre social intercommunal
2 avenue Emile Cloud
Tél : 01 60 54 30 73

78000 Versailles

Maison des adolescents des Yvelines Sud - site de Versailles
Maison Despagne
60 rue Berthier
Tél : 06 61 81 88 02

78190 Trappes

Maison des adolescents des Yvelines Sud - site de Trappes
IPS - Institut de promotion de la santé
3 place de la mairie
Tél : 06 61 81 88 02

78300 Poissy

Maison des adolescents des Yvelines Nord
IPS - Institut de promotion de la santé
81 rue Saint Sébastien
Tél : 0800 235 236/01 44 93 30 74

91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Maison des adolescents de l'Essonne
7 rue Paul Langevin
Tél : 01 60 15 26 22
www.maisondesadolescents91.org

92130 Issy-les-Moulineaux

Maison des adolescents du 92 (MDA)
Espace Andrée Chedid
60 avenue du Général Leclerc
Tél : 01 41 23 89 89
www.mda92.org

92240 Malakoff

Centre d'accueil et de soins pour ados (Casa)
CMP infanto-juvénile
5 rue Avaulée
Tél : 01 41 33 95 50
www.mda92.org

92250 La Garenne-Colombes

Centre d'accueil et de soin pour ados (CASA)
CMP Janine Simon
15 avenue Augustine
Tél : 01 47 82 34 75
www.mda92.org

92330 Sceaux

Centre d'accueil et de soins pour ados (Casa)
L'Odyssee
17 avenue de Verdun
Tél : 01 55 52 10 49
www.mda92.org

92500 Rueil-Malmaison

Centre d'accueil et de soins pour ados (Casa)
CMP infanto-juvénile
34 avenue Albert 1^{er}
Tél : 01 47 52 00 32
www.mda92.org

92600 Asnières-sur-Seine

Centre d'accueil et de soins pour ados (Casa)
CMP - UATA
12 ter grande rue Charles de Gaulle
Tél : 01 41 11 83 90
www.mda92.org

93009 Bobigny Cedex

Maison des adolescents (Casita)
Hôpital Avicenne
125 rue de Stalingrad
Tél : 01 48 95 73 01
www.aphp.fr/site/actualite/mag_adoscents_maison.htm

93200 Saint-Denis

Maison des adolescents (Casado)
2 B rue Gibault
Tél : 01 48 13 16 43
www.ch-stdenis.fr

93390 Clichy-sous-Bois

Maison des adolescents (Amica)
4 allée Albert Camus
Tél : 01 43 88 23 64
www.mda93amica.fr

93500 Pantin

Etap/ADO
Service d'accueil et d'écoute pour adolescents en difficultés
23 rue Delizy
Tél : 01 57 42 18 52
www.mda93amica.fr

94000 Créteil

Maison des adolescents du Val de Marne
1 rue des écoles
Tél : 01 41 78 91 10

94000 Créteil

Maison des adolescents du Val de Marne - permanence de Créteil (Espoir)
2 rue de la Terrasse
Tél : 01 41 78 94 10

94120 Fontenay-sous-Bois

Maison des adolescents du Val de Marne - permanence de Fontenay-sous-Bois (Maison de la Prévention)
55 avenue du Maréchal Joffre
Tél : 01 48 75 94 79

94230 Cachan

Maison des adolescents du Val de Marne - permanence de Cachan (AERA)
19 rue Cousté
Tél : 01 45 46 64 39

94500 Champigny-sur-Marne

Maison des adolescents du Val de Marne - permanence de Champigny-sur-Marne (Point écoute)
27 rue Albert Thomas
Tél : 01 49 83 79 79

95000 Cergy-Pontoise

Maison des adolescents du Val-d'Oise
Passage
Parvis de la Préfecture
3 allée de l'Arcade
Tél : 01 30 17 42 05
www.ch-pontoise.fr

■ LISTE 9 (IDF)

Relais de la FSEF

Les relais proposent un service de consultations psychologiques et pédagogiques pour des jeunes de 14 à 25 ans rencontrant des difficultés scolaires ou des problèmes de souffrance psychiques.

75013 Paris

Relais étudiants lycéens Georges Heuyer - Paris
60 rue des Grands Moulins
Tél : 01 45 83 89 15
www.fsef.net

77000 La Rochette

Relais Collégiens lycéens 77
Rue Claude Bernard
Tél : 07 61 85 77 19
www.fsef.net

77420 Champs-sur-Marne

Relais Collégiens Lycéens CESA de Lagny
5 allée Newton
Parc de la Haute Maison
Tél : 01 60 95 11 30
www.fsef.net

92330 Sceaux

Relais Étudiants Lycéens Dupré - Sceaux
32 avenue Franklin Roosevelt
Tél : 01 40 91 50 75
www.fsef.net



LE CIDJ,
UN CARREFOUR D'ÉCHANGES
ET DE SERVICES

cidj
101 quai Branly
75015 Paris
Tél : 01 44 49 12 00
Métro : Bir-Hakeim
ou Champ de Mars
www.cidj.com

- Entretiens personnalisés
- Logiciels d'aide à l'orientation
- Accueil de groupes et animations thématiques
- Job dating et alternance dating
- Espace co-working

Des partenaires spécialisés :

- CIO Médiacom
- Pôle emploi
- Mission locale de Paris
- Point d'accès au droit des jeunes
- Carte jeunes européenne
- BGE Adil
- Cllaj

93120 La Courneuve

Relais Collégiens Lycéens - La Courneuve
3 allée des Tilleuls
Tél : 01 83 72 73 10 (mercredi et jeudi)
www.fsef.net

95000 Cergy

Relais PassAge de Cergy
3 allée de l'Arcade
Parvis de la Préfecture
Tél : 01 30 17 42 05
www.fsef.net